

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

ARTICLE 1 : Objet

L'association « les amis du CADRA » organise avec la collaboration du centre archéologique départementale de RIBEMONT SUR ANCRE un concours photographique GRATUIT lors des Journées du Patrimoine le dimanche 16 et 17 septembre sur le thème :

« Traces archéologiques dans le paysage »

ARTICLE 2 : Conditions

LES CANDIDATS :

- Ce concours est ouvert aux photographes amateurs (non professionnels).
- Les candidats mineurs doivent fournir une autorisation parentale écrite (voir bulletin d'inscription).

-

LES CLICHES :

- Chaque participant pourra déposer au maximum **3 photos**, chaque Photo illustrant le thème cité.
- Les photographies seront fournies en **format numérique** (CD, clé USB, site de téléchargement ou par mail a l'adresse : alice1311@hotmail.fr. Ainsi qu'en format papier a l'adresse :

Madame Herpoel A.
Membre des amis du CADRA
106 rue Jules Lefebvre
62 760 Amplier

- Le format de la photo numérique devra être en JPEG, d'une définition 300 pixels/pouces et n'excédant pas un poids de 8MO
- Le format des tirages devra être d'une taille de 20 x 30 cm
- Les photomontages ne sont pas pris en compte.
- Chaque photographie portera au dos : **le nom de l'auteur, son adresse et le titre de la photo.**
- **ARTICLE 3 : Utilisation des photographies**
 - Les participants autorisent les organisateurs à exposer les photos lors des Journées du Patrimoine du 16 et 17 septembre 2017.
 - Les photos pourront être utilisées dans le cadre de publication et de documents de communication relatifs au concours.
 - Les participants s'engagent à ne réclamer aucun droit lié à la propriété de l'image.
 - En cas d'utilisation des photographies l'auteur sera cité.

ARTICLE 4 : Droits des tiers

- Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent. Pour les photographies représentant des personnes reconnaissables ou des lieux privés, l'auteur s'engage à fournir sur demande une autorisation signée de la personne concernée ou de celles de parents si cette dernière est mineure.

ARTICLE 5 : Inscription

- La date limite de dépôt est fixée au **1^{er} septembre 2017**.
- Les clichés et le bulletin de participation doivent être envoyés à l'adresse postale

**Madame Herpoel A.
Membre des amis du CADRA
106 rue Jules Lefebvre
62 760 Amplier**

_ Les frais et risques d'expédition ou de retour seront à la charge des auteurs. Aucun frais ou dédommagement ne pourra être réclamé à l'association « les Amis du CADRA » .donc prévoir timbre pour le retour.

- Seront éliminés du concours :
 - O. Les photographies réceptionnées après la date de clôture
 - O. Les photographies non conformes aux données du concours
 - O. Les photographies présentant un aspect litigieux (plagiat, contrefaçon, pornographique)

ARTICLE 6 : Présélection

- Une présélection sera effectuée afin d'assurer le respect du présent règlement. En cas de non sélection, les photos seront restituées au propriétaire ainsi que le motif du rejet.

ARTICLE 7 : Restitution

- Les participants pourront venir retirer leurs œuvres du date
- _ En cas de retour par courrier, prière de joindre une enveloppe suffisamment affranchie libellée au nom et adresse du participant.
- passé ce délai les photos non retirées seront détruites.

ARTICLE 8 : Jury et palmarès

- Le jury sera composé d':
 - Un membre du centre de conservation et d'étude de Ribemont-sur-Ancre
 - Un membre de l'association « les Amis du CADRA »
 - Un photographe professionnel
- Lors de l'exposition le public sera invité a voter pour « LA PHOTO DU PUBLIC »
- La remise de prix aura lieu le dimanche 17 septembre 2016 à 17h et les prix attribués aux lauréats non présents seront envoyés par la poste.
- Les résultats du concours seront publiés sur le site de l'association.

